

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JEAN-PAUL POISSON

Histoire et démographie professionnelle. L'exemple du notariat parisien (XVIIe-XXe siècles)

Journal de la société statistique de Paris, tome 121, n° 2 (1980), p. 96-101

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1980__121_2_96_0

© Société de statistique de Paris, 1980, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

HISTOIRE ET DÉMOGRAPHIE PROFESSIONNELLE L'EXEMPLE DU NOTARIAT PARISIEN (XVII^e-XX^e siècles)

Jean-Paul POISSON

L'étude quantitative des variations d'intensité et de nature de l'activité notariale ainsi que des formules employées est devenue un des domaines privilégiés de la recherche historique. L'âge des rédacteurs d'actes jouant un rôle non négligeable à cet égard, l'auteur expose une méthode d'étude des durées d'exercice des notaires parisiens depuis trois siècles et demi, et propose de les mettre en rapport avec les modifications de la société globale.

A quantitative study of the changes in the nature and importance of the notarial profession, as well as in the formulas used has been one of the favorite fields of historical research. The drafter's age being significant in this view, the author shows a method to study how long Parisian notaries used to practice in the last three and a half centuries, and suggests to relate this to the changes in society as a whole.

Das quantitative Studium hinsichtlich der Änderungen und der Intensität der Tätigkeit der Notare und der angewendeten Formeln ist eines der bevorzugten Gebiete der geschichtlichen Forschung geworden. Da das Alter der Testatäre in dieser Hinsicht eine nicht unerhebliche Rolle spielt, entwickelt der Verfasser eine Studienmethode hinsichtlich der Dauer der Berufsausübung der pariser Notare für einen Zeitraum von dreieinhalb Jahrhunderten und schlägt bei dieser Gelegenheit vor sie in Beziehung zu setzen mit den Änderungen in der Gesamtbevölkerung.

L'analyse quantitative des actes notariés et de leur contenu, à laquelle nous avons nous-même apporté notre contribution, se développe depuis un quart de siècle comme l'une des plus fécondes méthodes de la sociologie, de l'économie et de l'histoire. Cependant au fur et à mesure que progressent les travaux de ce type on prend de plus en plus conscience de la nécessité pour améliorer les conclusions tirées de cette analyse de mieux connaître qui étaient les rédacteurs des actes étudiés, les notaires et leurs clercs. Or la sociologie et l'histoire du notariat aux époques moderne et contemporaine sont encore à peu près inexistantes. Comment coloraient-ils par leur influence les actes qu'ils rédigeaient? L'un des points principaux étudiés par l'histoire quantitative depuis quelques années au moyen des actes notariés est l'évolution des mentalités dans les domaines religieux et charitables à travers les testaments au moyen du comptage et de la mesure de l'évolution temporelle dans la masse testamentaire des invocations à Dieu, à la Vierge, aux saints, des regrets des fautes, du nombre des messes

demandées, des legs pieux, des dons charitables, etc. (1). Étant donné surtout que sous l'Ancien régime un très fort pourcentage des testaments étaient « authentiques », c'est-à-dire écrits par le notaire lui-même à la demande du testateur, et qu'au surplus les testaments « olographes », écrits par les testateurs personnellement le sont souvent sur la base d'un modèle demandé au notaire, on peut s'interroger sur le degré d'influence de la mentalité religieuse du notaire lui-même sur la coloration des testaments à cet égard. De même en histoire contemporaine un des sujets les plus étudiés est celui du choix du régime matrimonial (2); dans un domaine où le conseil du notaire est demandé fréquemment par les futurs époux ou leurs parents, l'opinion du rédacteur d'acte joue un rôle non négligeable. Or l'âge du notaire est, statistiquement, un des éléments principaux qui oriente son influence sur sa clientèle. Par exemple il est probable que dans le choix de l'importance et de l'armature religieuse du testament qu'on leur aura demandé de rédiger, les notaires de la première moitié du XVIII^e siècle exerçant depuis trente ans et plus, formés par l'Église française du XVII^e siècle au sommet de son organisation matérielle, de son enseignement, de son rayonnement spirituel, de sa rigueur jansénisante, et particulièrement dans l'atmosphère dévote de la fin du règne de Louis XIV, n'auront pas du tout la même attitude que le tout jeune notaire dont la formation aura été faite à l'époque du laxisme moral de la Régence ou du règne de Louis XV et sous les premières influences philosophiques et politiques du siècle des lumières. De même l'attitude du jeune notaire de la deuxième partie du XX^e siècle, vivant dans une France profondément transformée par son industrialisation, son urbanisation, le changement de ses modes de vie, ne sera généralement pas la même quant au choix entre les régimes de communauté et de séparation de biens que celle du vieux notaire formé intellectuellement et professionnellement à l'époque d'une France séculièrement endormie, paysanne, où le divorce était encore rare et l'influence religieuse traditionnelle toujours forte; il en est de même dans d'autres domaines, l'attitude devant les formes nouvelles du crédit par exemple. C'est pourquoi il importe pour une analyse correcte de l'évolution des phénomènes étudiés statistiquement dans les actes notariés de vérifier leur degré d'indépendance par rapport aux variations des âges des notaires et de faire des études de corrélation similaires pour les différences relevées entre villes ou Offices différents de la même ville.

Or il est souvent difficile de connaître les âges des notaires d'Ancien régime et pour Paris c'est même le plus souvent impossible en raison de la destruction des archives de l'état civil pendant la Commune. Cela nous semble pourtant sans inconvénient grave, l'âge des notaires suivant statistiquement pour les besoins de notre étude celui de leur entrée dans la profession. Nous voudrions montrer dans la présente note, sur l'exemple de Paris, qu'une étude numérique de l'ancienneté des notaires est possible qui, si elle était faite, donnerait une plus grande solidité aux analyses quantitatives des actes dressés par ceux-ci.

La Chambre des notaires de la Seine avait publié en 1862 un répertoire des notaires ayant exercé à Paris, basé sur des travaux faits à la fin du XVIII^e siècle, et intégrant ceux qui étaient en fonction dans les communes rattachées à Paris le 3 novembre 1859. Une mise à jour a été publiée en 1965. Ces ouvrages mentionnent les dates de début et de fin de chaque

1. Voir notamment : Michel VOVELLE, « Piété baroque et déchristianisation au XVIII^e siècle » (Plon, Paris, 1973); Pierre CHAUNU, « La mort à Paris, XVI^e, XVII^e, XVIII^e siècles » (Fayard, Paris, 1978); VOGLER, MAGER, PIERRON et SPIR, « Les testaments strasbourgeois au XVIII^e siècle » (Centre de recherches régionales et rhénanes de l'Université de Strasbourg II, 1978); NAHON, « Pour une approche des attitudes devant la mort au XVIII^e siècle : sermons et testateurs juifs portugais à Bayonne », in « Revue des Études juives », 1977, fascicule 1-2. Rappelons également notre propre travail « Introduction à l'étude statistique des dispositions testamentaires en histoire contemporaine » paru dans ce Journal (1973, n° 3).

2. Voir notamment nos divers articles et notes sur ce sujet paru dans ce Journal (1951, n° 2; 1954, n° 1; 1960, n° 1; 1965, n° 4).

exercice notarial. Nous y avons d'abord relevé les durées depuis lesquelles les notaires exerçant à Paris (communes rattachées en 1859 exclues) aux 1^{er} janvier 1651, 1751, 1851 et 1951 étaient en fonction. Ces résultats figurent au tableau I.

TABLEAU 1

Ancienneté des notaires

Années	Durées médianes	Écart interquartile	Les 2 valeurs minimales	Les 2 valeurs maximales	Nombre d'offices mentionnés
1651	14 ans 1/2	16 ans (8 à 24)	1 an et 2 ans (3 fois)	46 ans et 52 ans	91
1751	13 ans	15 ans (7 à 22)	1 an (3 fois)	40 ans et 42 ans	110
1851	11 ans	14 ans (5 à 18)	1 an (11 fois)	39 ans et 43 ans	112
1951	17 ans	17 ans (8 à 25)	1 an (2 fois)	36 ans et 43 ans	114

Les données fournies pour 1651 sont moins rigoureuses que pour les siècles postérieurs, les renseignements concernant certains Offices ayant disparu (rappelons que les Offices notariaux parisiens étaient au nombre de 114 en l'an II et revinrent à ce nombre après les perturbations révolutionnaires pour ne plus changer jusqu'aux annexions de communes de 1859) et les conditions d'alors d'exercice de la fonction (existence de sociétés de notaires, par exemple, où les associés exerçaient alternativement) produisent aussi quelques perturbations; l'ordre de grandeur reste néanmoins valable. Notons que l'introduction pour 1951 des 8 notaires de communes rattachées portant le nombre des Offices étudiés à 122 n'apporterait aucune modification (seules les valeurs maximales passeraient à 37 et 43 ans), ce qui montre que ces anciens notariats (Batignolles-Monceaux, La Villette, Belleville, Passy, Vaugirard, La Chapelle, Gentilly) étaient après un siècle environ parfaitement intégrés au notariat parisien.

Il nous a semblé possible d'affiner ces résultats en recherchant les durées d'exercice des notaires nommés pendant chaque quart de siècle de 1575 à 1950 (étant rappelé que, pour les raisons plus haut mentionnées, les données contenues dans le répertoire de la Chambre des notaires jusqu'au milieu du xvii^e siècle à peu près comportent des lacunes et doivent aussi être quelquefois rejetées comme douteuses). A cet effet nous avons relevé dans les pages des tables du répertoire les noms de notaires commençant par les lettres A, B, E, N, O et Q, ce qui correspond à un échantillon de 18 % environ (1). Les résultats de cette étude figurent au tableau 2 (certaines données pour la période 1926-1950 sont affectées du signe +, car 4 des notaires nommés pendant cette période étant encore en fonction en 1978 les durées obtenues seront à majorer. Par ailleurs nous avons scindé en deux les données du dernier quart du xviii^e siècle, isolant la dernière décennie en raison des troubles dus à la Révolution (2). Le tableau 3 fournit les moyennes obtenues en réintégrant les notaires des communes annexées en 1859.

1. Il est difficile d'attribuer une valeur rigoureuse à ce pourcentage, celui des noms commençant par les initiales choisies ayant pu varier au fil des siècles avec, par exemple, les diverses immigrations à Paris, du fait aussi que les tables du répertoire sur lesquelles est calculé ce pourcentage comprennent les communes de l'ancien département de la Seine tel qu'il existait lors de la parution de celui-ci, où l'état des noms de notaires n'était pas nécessairement comparable à celui de leurs collègues parisiens.

2. En l'an II de la République 22 offices étaient sans titulaires (8 notaires guillotins, 3 suicidés, 3 décédés, 8 qui n'ayant pu fournir de certificats de civisme avaient été destitués ou avaient dû démissionner); ils furent remplacés par des notaires nommés au concours; certains des démissionnaires et destitués ayant repris leurs fonctions par la suite, il y eut un excédent de notaires parisiens en exercice pendant plusieurs années.

TABLEAU 2
Paris (anciennes limites)

Durées d'exercice

Périodes	Nombre d'offices	Durée moyenne d'exercice	Durée médiane d'exercice	Écart interquartile	Les 2 valeurs minimales	Les 2 valeurs maximales
1575-1600 . . .	9	28 ans et 8 mois	27 ans	—	4 ans et 18 ans	42 ans et 52 ans
1601-1625 . . .	13	26 ans et 6 mois	32 ans	—	3 ans et 6 ans	44 ans et 45 ans
1626-1650 . . .	12	20 ans et 11 mois	20 ans	—	2 ans et 3 ans	42 ans et 49 ans
1651-1675 . . .	24	22 ans	19 ans	10 ans (15 à 25)	1 an et 6 ans	46 ans et 48 ans
1676-1700 . . .	22	22 ans	22 ans 1/2	9 ans (18 à 27)	8 ans et 9 ans	33 ans et 36 ans
1701-1725 . . .	25	22 ans	24 ans	21 ans (10 à 31)	2 ans et 5 ans	46 ans et 48 ans
1726-1750 . . .	22	24 ans et 4 mois	25 ans	18 ans (13 à 31)	6 ans et 8 ans	56 ans et 38 ans
1751-1775 . . .	10	18 ans et 5 mois	16 ans	22 ans (8 à 30)	2 ans et 3 ans	36 ans et 39 ans
1776-1790 . . .	16	16 ans	14 ans			
1791-1800 . . .	11	20 ans	20 ans			
1776-1800 . . .	27	17 ans et 8 mois	17 ans	15 ans (11 à 26)	1 an et 4 ans	33 ans et 36 ans
1801-1825 . . .	24	17 ans et 6 mois	14 ans 1/2	14 ans (9 à 23)	1 an et 5 ans	41 ans et 45 ans
1826-1850 . . .	33	13 ans et 4 mois	16 ans	15 ans (8 à 23)	1 an et 3 ans	34 ans et 35 ans
1851-1875 . . .	20	19 ans	20 ans	14 ans (11 à 25)	4 ans et 5 ans	34 ans et 37 ans
1876-1900 . . .	18	29 ans et 3 mois	27 ans	15 ans (22 à 37)	16 ans et 20 ans	41 ans et 50 ans
1901-1925 . . .	17	27 ans et 5 mois	26 ans	13 ans (23 à 36)	11 ans et 15 ans	38 ans et 45 ans
1926-1950 . . .	12	29 ans et 8 mois +	29 ans +	—	21 ans et 25 ans	37 ans et 41 ans +

TABLEAU 3

Durées moyennes d'exercice après intégration des localités rattachées à Paris en 1859

Périodes	Nombre d'offices	Durée moyenne d'exercice
1575-1600	9	28 ans et 8 mois
1601-1625	13	26 ans et 6 mois
1626-1650	14	20 ans et 4 mois
1651-1675	27	21 ans et 6 mois
1676-1700	25	21 ans et 9 mois
1701-1725	25	22 ans
1726-1750	23	24 ans et 9 mois
1751-1775	19	18 ans et 5 mois
1776-1800	28	17 ans et 6 mois
1801-1825	27	17 ans
1826-1850	37	14 ans et 4 mois
1851-1875	24	18 ans et 4 mois
1876-1900	22	29 ans et 2 mois
1901-1925	19	26 ans et 6 mois
1926-1950	12	29 ans et 8 mois +



Nous avons également relevé le nombre des notaires qui s'étaient succédé dans les 105 Offices parisiens (communes rattachées en 1859 exclues) pour lesquels les données figurent sur l'ensemble de la période 1670-1790. Les notaires qui s'y succédèrent furent au nombre de 701, soit 6,68 par Office. La répartition en figure au tableau 4. Nous avons fait la même étude pour les 115 Offices mentionnés au supplément du répertoire dans la période 1800-1964 (la décennie 1791-1799 a été exclue pour ses anomalies rappelées sous note infrapaginale). Les notaires qui s'y succédèrent furent au nombre de 950, soit 8,26 par Office. Leur répartition figure également au tableau 4.

Ces données correspondent à une moyenne de 5,52 notaires par siècle et par Office pour la première période et de 5 pour la deuxième période. Ces moyennes séculaires baissent si nous admettons la représentativité des durées d'activité des notaires figurant au tableau 3 pour les périodes 1651-1675 et 1776-1790 d'une part, 1776-1800 et 1926-1950 d'autre part,

d'après lesquelles ceux qui exerçaient en 1670 le faisaient en moyenne depuis 11 ans, ceux qui étaient en fonction en 1790 le seraient restés en situation non révolutionnaire encore 8 ans en moyenne, les notaires qui exerçaient en 1800 le faisaient depuis 8 ans et 10 mois en moyenne et ceux qui étaient en fonction en 1964 le seraient encore pour 14 ans et 4 mois (et même plus en fait puisque 4 le sont encore en 1978), ce qui a comme conséquence que les nombres de notaires par Office relevés devraient être considérés comme étendus idéalement sur les périodes 1659-1799 et 1791-1972 (soit respectivement 141 ans et 182 ans); elles tombent alors à 4,74 notaires par siècle et par Office pour la première période et à 4,54 pour la deuxième période (et même moins, toujours pour la raison ci-dessus mentionnée, l'existence de notaires encore en fonction); ceci représente des moyennes de durée d'exercice de la fonction notariale de 18 années pendant la première période et de 20 années pendant la deuxième période avant correction et, en faisant la même correction, à 21 ans pour la première période et 22 ans pour la deuxième.

TABLEAU 4

Nombre de notaires ayant exercé par Office

Période 1670-1790			Période 1800-1964		
Offices	Notaires	%	Offices	Notaires	%
5	4	4,76	1	5	0,87
19	5	18,10	5	6	4,35
25	6	23,81	30	7	26,08
25	7	23,81	34	8	29,56
21	8	20	27	9	23,48
8	9	7,62	12	10	10,44
1	10	0,95	3	11	2,61
1	11	0,95	2	12	1,74
			1	13	0,87
105		100	115		100

Nous ne voudrions pas tirer des conclusions prématurées d'un travail qui ne se veut qu'introductif et méthodologique, du fait notamment du caractère trop partiel des données constituant les tableaux 2 et 3 comme de comptages qui ont été effectués seulement 4 fois pour 3 siècles. Il permet cependant quelques constatations à vérifier et hypothèses de recherche :

Même si les données pour la fin du xvi^e et le début du xvii^e siècle ne sont pas parfaitement rigoureuses, on remarque (tableau 2) que la durée d'exercice des notaires parisiens a été élevée (toujours plus de 20 ans de moyenne) jusqu'au milieu du xviii^e siècle, qu'elle baisse régulièrement pour un siècle à partir de 1750 et atteint son minimum dans la première moitié du xix^e siècle; elle remonte rapidement ensuite et se maintient pendant toute la III^e République aux approches de 30 ans, soit un chiffre nettement supérieur même à celui du xvii^e siècle. Les données du tableau 1 confirment rigoureusement ces conclusions, les durées médianes d'exercice étant plus élevées en 1651 qu'en 1751 et moins élevées qu'en 1951, le minimum étant nettement en 1851 (jeunesse prouvée également par le nombre à cette date des valeurs minimales). On peut se demander si le rajeunissement du notariat parisien au xviii^e siècle ne constituait pas un accompagnement des progrès de la France qui avait tendance à regagner son retard sur l'Angleterre avant la catastrophe économique révolutionnaire. De même le notariat parisien se mit au service du grand essor économique

qui marque le Second Empire (activités immobilières, essor des sociétés industrielles et financières, dont témoignent leurs riches archives, et dont l'Étude de M^e Dufour, lui-même jeune notaire au début de cette période, constitue peut-être le plus bel exemple); il est probable que le renouvellement important des notaires parisiens qui se produisit au milieu du siècle contribua à l'accompagnement sans freinage juridique et financier du développement économique par le corps notarial parisien. Enfin les longues durées d'exercice notarial pendant les III^e et IV^e Républiques (entre 25 et 30 ans de durées moyennes et médianes) ne sont peut-être pas sans rapport avec la stagnation économique et le déclin démographique qui marquèrent cette période (1). Il n'est pas exclu non plus que le rajeunissement du notariat parisien au xviii^e siècle ait contribué à l'abandon de certaines formulations religieuses testamentaires héritées du siècle précédent dans la pratique des anciens notaires (2).

Nos comptages une fois par siècle se sont révélés trop peu fréquents pour traduire ces variations, la durée d'un siècle écrétant celles qui se produisent à l'intérieur de celui-ci et ne traduisant que la stabilité de longue durée du notariat autour de 20 ans de période moyenne d'exercice. Il y aura donc lieu de les multiplier. Néanmoins une voie plus fine de recherche nous paraît être celle de la comparaison des résultats de l'analyse de contenu des actes passés chez les notaires les plus jeunes et les plus âgés. Dans la deuxième partie du xviii^e siècle, à peu près le quart des notaires parisiens exerçaient depuis moins de dix ans; près de 25 % dépassaient, souvent largement, les 25 ans d'exercice (dans le premier quart du siècle, 25 % des notaires dépassaient 30 ans d'exercice). Il nous paraît certain que la différence d'ambiance religieuse, politique, morale des périodes où avaient été formés les jeunes et les vieux notaires exerçant simultanément, à une époque où c'étaient eux qui rédigeaient personnellement la plupart des testaments, les arrangements en cas de litige, etc., ne pouvait être sans profonde influence (indépendamment des variations de tempérament individuel sans répercussion statistique importante) sur la formulation religieuse des actes à cause de mort et leur contenu charitable, de même que dans l'ordre économique l'attitude de notaires aussi différemment formés devant, par exemple, le problème du prêt à intérêt condamné, en théorie du moins, par l'Église.

Il semble donc nécessaire à l'avenir d'étudier, évidemment sur des nombres d'Offices notariaux suffisants pour annuler les effets des caractères ou éducations individuels, les variations du contenu des actes de la pratique juridique en corrélation avec la démographie notariale tant horizontalement chez les notaires de l'année examinée que longitudinalement à travers le temps, pour bien faire le départ dans les modifications souvent rapides du contenu des actes entre ce qui peut être attribué aux différences d'âge des notaires, à leur rajeunissement et vieillissement moyen éventuel, et ce qui est réellement dû aux changements de mentalité, de foi, d'éducation, etc., de la société globale se traduisant dans la clientèle des notaires, l'évolution propre de ceux-ci pouvant être en avance ou en retard sur celle de la société qui les enveloppe en fonction des circonstances particulières de la démographie professionnelle notariale. La seule ambition de la présente note est de signaler l'utilité de ce type de travaux.

1. Le recul nécessaire nous manque pour pousser jusqu'en 1978 l'étude ayant conduit au tableau 2. De plus les bouleversements intervenus dans le notariat parisien à partir des années soixante (création de nouveaux offices pourvus au concours; installation de notaires rapatriés d'Algérie; création puis développement des associations et sociétés de notaires, etc.) ont entraîné un grand renouvellement d'hommes et de méthodes de travail. Il est probable que ces changements ont permis la participation sans freinage du notariat parisien à l'essor économique sous la V^e République, même s'ils ont pu donner jour à quelques excès.

2. L'étude des variations de la fécondité notariale, possible à travers notamment les actes successoraux comme pour celle des artistes que nous analysons par ailleurs dans ce Journal, nous renseignerait également sur l'évolution de leur respect des règlements catholiques, la fécondité étant alors corrélée positivement avec l'intensité du sentiment religieux.